

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération
39350 LOUVATANGE

☎ et 📠 03.84.81.02.56

mail : mairie.louvatange@orange.fr

Permanences :

Mercredi de 8h30 à 12h.



- Bon été à tous -

COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 juin 2017

La mairie sera fermée du 19 juillet 2017 au 03 août 2017 inclus.

Réouverture aux heures habituelles le 09 août 2017.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur le Maire ou sa 1^{ère} adjointe.

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSET, Maire.

Présents : Gérôme FASSET, Valérie BIDAL, Pierrette DAVID, Annick GILBERT, Mickaël REBILLET, Gilles VUILLEMENOT

Absents excusés : Sonia CABASSY qui donne pouvoir à Annick GILBERT, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Rémi VUILLEMENOT qui donne pouvoir à Pierrette DAVID.

Secrétaire de séance : Pierrette DAVID

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2017

Point reporté à la prochaine séance.

2. Election des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales

Monsieur le Maire explique brièvement le fonctionnement des élections sénatoriales en rappelant que ce sont les « Grands » électeurs qui se chargent d'élire les sénateurs et que cette élection aura lieu le 24 septembre 2017 à Lons-Le-Saunier. Pour cela, il est nécessaire d'élire au sein du Conseil Municipal, un délégué titulaire et trois délégués suppléants afin d'assurer qu'un représentant de Louvatange pourra voter.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal procède aux élections. Madame GILBERT Annick est la seule candidate titulaire. Elle est élue au 1^{er} tour par 8 voix « pour ».

Madame DAVID Pierrette, Monsieur REBILLET Mickaël et Madame BIDAL Valérie sont candidats suppléants. Ils sont également élus au 1^{er} tour, dans cet ordre, par 8 voix « pour ».

3. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries

Point reporté à la prochaine séance.

4. Questions diverses

Nomination du coordonnateur communal : Monsieur le Maire informe que le recensement de la population aura lieu en 2018 et qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur. Il propose ce premier poste à la secrétaire de mairie et indique qu'il sollicitera le dernier agent recenseur de la commune afin de reprendre cette mission pour 2018. Il précise que des indemnités seront versées à chacun selon la Loi.

Le Conseil Municipal après avoir échangé sur le sujet, approuve à l'unanimité cette nomination.

Fin de la séance à 22h00.

Le Maire,
Gérôme FASSET.